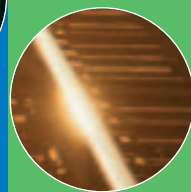




Le plan de déplacements d'entreprise :
accédez à la gestion de la **mobilité**



Ce document a été réalisé par la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises. En accord avec la Région, il s'inspire d'un addendum au guide méthodologique sur la fiche d'accessibilité multimodale réalisé par l'ICEDD pour le compte du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports.

Une Cellule Mobilité pour les entreprises de Wallonie

Le Gouvernement de la Région wallonne a décidé en 2001 de financer au sein de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), une structure de services aux entreprises en matière de mobilité. Cette Cellule Mobilité a débuté ses activités en février 2002.

La création d'une telle cellule au sein de l'UWE est le fruit d'un partenariat avec le Gouvernement wallon et la Direction générale des Transports du MET, et d'une volonté mutuelle de traiter les problèmes de manière consensuelle en impliquant les entreprises en amont de la réflexion plutôt qu'en les contraignant a posteriori.

Les missions de la Cellule sont de rassembler, diffuser et échanger l'information relative à la gestion de la mobilité tant du point de vue des personnes que des marchandises.

La Cellule a également pour objectif d'accompagner et de soutenir les réflexions menées au sein des entreprises.

En outre, la Cellule est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en la matière. Dans ce cadre, elle est le relais des besoins des entreprises.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



Table des matières

1. La mobilité : un enjeu qui vous concerne	1
2. En quoi consiste un plan de déplacements d'entreprise ?	2
3. Pourquoi développer un plan de déplacements ?	3
4. Qui est impliqué dans la réalisation d'un plan de déplacements ?	4
5. Comment réaliser un plan de déplacements ?	5
6. Quelles sont les mesures qui peuvent être prises dans le cadre d'un plan de déplacements ?	6
7. Quels sont les impacts d'un plan de déplacements en terme de mobilité ?	7
8. Quels sont les coûts d'un plan de déplacements ?	8
9. Comment augmenter l'efficacité d'un plan de déplacements ?	9
10. A qui s'adresser pour de plus amples informations ?	10



1. La mobilité : un enjeu qui vous concerne

Témoins d'un développement économique, social et territorial constant, les déplacements de personnes ont fortement augmenté ces dernières années. L'engorgement des réseaux s'accroît petit à petit. Alors que l'une des forces de la Wallonie pour son développement économique est son accessibilité, le danger de la voir pénalisée à terme par les soucis de mobilité est réel.

Afin de préserver cet atout, quelles sont les solutions qui s'offrent aux décideurs ? Que faire dans cette situation où l'équilibre entre la demande de déplacements et l'offre de transport est de plus en plus instable ?

La politique qui a prévalu pendant de nombreuses années a été d'adapter l'offre en infrastructure à la croissance de la demande. La construction de routes, d'autoroutes et autres ouvrages d'art venait donner un peu d'air à une offre encombrée et la complétait également de maillons essentiels. Bien que le réseau routier comprenne encore des « chaînons manquants » d'importance, il ne pourra plus, pour des raisons budgétaires, politiques, environnementales... s'étendre à l'envi.

Aujourd'hui, la solution consiste donc également en une optimisation des réseaux existants et de leur exploitation, en un développement des alternatives à la route ainsi que dans une série très complète de solutions diverses allant de principes d'aménagement au niveau régional jusqu'à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Et les entreprises dans tout ça ?

Pour réfléchir, mettre en application, suivre et évaluer ces mesures, une politique de mobilité doit évidemment s'adapter à la diversité des mesures en multipliant les interlocuteurs. D'une situation où seules les autorités et les opérateurs de transport avaient leur mot à dire, nous en sommes arrivés aujourd'hui à une mosaïque d'intervenants dans lesquels se retrouvent les entreprises.

La présence des entreprises dans les politiques de mobilité est assez récente. Elle vient d'un double constat.

D'un côté, les entreprises prennent conscience de l'augmentation de la mobilité. Elles sont inévitablement génératrices de déplacements nécessaires à la santé économique du territoire (environ 20% des déplacements des personnes). Elles sont toutefois pour certaines déjà victimes de la congestion induisant des retards, du stress, des problèmes d'accessibilité pour le personnel et les

clients. Elles entrevoient donc les difficultés que pourraient représenter les conséquences de la croissance des volumes de déplacements sur leurs activités.

D'un autre côté, les pouvoirs publics sont conscients de la nécessaire multiplication des preneurs d'initiatives en matière de mobilité. Les solutions doivent être adaptées, spécifiques, « taillées sur mesure ». Pour ce faire, les interlocuteurs les plus variés doivent intervenir et ce, dans des champs de responsabilité très divers qui leurs sont propres.

C'est pour cette double raison que les entreprises sont de plus en plus présentes dans le débat.

Mais attention, faire des entreprises des partenaires d'une politique de mobilité ne doit pas signifier faire porter aux entreprises un fardeau complémentaire ni faire d'elles un palliatif à d'éventuelles carences publiques. Non, l'idée de l'implication des entreprises dans une politique de mobilité participe davantage du constat que la mobilité est un phénomène complexe, fruit d'un ensemble touffu de critères et de responsabilités. Dans cet ensemble, l'entreprise peut, et sans doute devra, apporter une pierre significative, mais les autres acteurs (autorités publiques, opérateurs de transport, travailleurs) doivent réaliser que les entreprises seules ne peuvent déboucher sur des victoires et infléchir les évolutions des chiffres de la mobilité. Cette implication s'entend donc bien dans le sens d'une contribution à un processus collégial où chacun, dans la mesure de ses possibilités et de ses responsabilités, participe à un effort commun et ce, en pleine connaissance des besoins et contraintes de l'autre.

Une idée venue d'outre-atlantique

L'implication des entreprises se conçoit davantage du côté de l'adaptation de la demande de déplacements plutôt que de celui de l'offre. Cette politique, composée d'actions portant sur la demande de mobilité, porte le nom générique de « gestion de la mobilité » ou « gestion de la demande de mobilité ».

Cette gestion de la mobilité trouve son origine aux Etats-Unis où, à la fin des années '80, le « transport demand management » consistait en une approche préventive des problèmes de mobilité. La population y était invitée, par diverses mesures, à éviter les déplacements ou à utiliser des moyens de transport à haute capacité (covoiturage, vanpooling, transports collectifs...).



Cette approche concernait principalement les déplacements réguliers et en particulier le domicile – travail. Les entreprises y jouaient l'intermédiaire pour atteindre et motiver les navetteurs.

Ces réflexions sont arrivées sur le Vieux Continent quelques années plus tard où elles reçurent des échos favorables en particulier aux Pays-Bas. La Flandre puis Bruxelles prirent le pas et engagèrent des initiatives en la matière en impliquant les entreprises.

La Wallonie rejoignit le groupe vers le milieu des années '90 en menant quelques études pilotes et réflexions stratégiques.

Une approche orientée sur la demande de transport

La gestion de la mobilité est donc une approche orientée sur la demande de transport. Les mesures que l'on prend sont des mesures dites « douces » (ou « soft ») qui font partie des domaines de la communication, de la promotion et de l'organisation. Elles complètent les

mesures « hard » qui, elles, portent sur l'offre et notamment l'infrastructure.

La gestion de la mobilité est donc en quelque sorte l'autre versant d'une politique de mobilité. Actions sur l'offre et gestion de la mobilité (demande) constituent un ensemble cohérent de mesures complémentaires. Cette gestion de la mobilité est pourtant assez récente. Les seules actions sur l'offre ont longtemps constitué l'unique arsenal face à la croissance de la mobilité.

Une approche globale

Toute initiative isolée pour rationaliser les déplacements générés par une entreprise a de fortes chances d'être profitable pour l'employeur et son personnel. Il n'en reste pas moins vrai qu'une démarche globale s'avère parfois plus performante et durable. A ce titre, le Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) est une approche complète pour optimiser les déplacements générés par une entreprise. Il permet une coordination intégrée de toutes les mesures possibles, depuis leur analyse en passant par leur mise en œuvre et jusqu'à leur suivi.

2. En quoi consiste un plan de déplacements d'entreprise ?

D'un point de vue théorique, le PDE peut se définir comme étant « **l'étude, la mise en œuvre et le suivi, au niveau d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements liés à l'activité de cette ou de ces entreprises(s)** » (Source : Manuel pour les PDE - IBGE 2003)

Sa réalisation s'articule autour des étapes suivantes : analyse des déplacements et de l'accessibilité actuelle de l'entreprise, élaboration d'un plan d'action, mise en œuvre, évaluation et suivi. Le PDE est une démarche cyclique, devant rester dynamique. Il est bien plus un ingrédient permanent d'optimisation des processus et coûts de l'entreprise qu'une solution temporaire à ses problèmes de mobilité.

Un plan de déplacements peut s'adresser à différents types de déplacements :

- déplacements domicile-travail des travailleurs ;
- déplacements des visiteurs ;
- déplacements d'affaires des travailleurs réalisés dans le cadre de leur travail ;
- déplacements des fournisseurs.

Généralement, il s'adresse avant tout aux déplacements des travailleurs en encourageant, par exemple, le

recours aux transports publics, à l'utilisation du vélo, au co-voiturage (un conducteur propose de transporter ses collègues), à l'utilisation du taxi pour des déplacements durant les heures de travail, ou encore en organisant un transport d'entreprise.

Chaque plan de déplacements est un travail sur mesure. Il n'existe pas de plan de déplacements prêt à l'emploi qui puisse être directement appliqué à n'importe quelle entreprise. Le PDE est réalisé en fonction des besoins et spécificités de cette dernière, des travailleurs qu'elle occupe, des points d'origine de ceux-ci et des systèmes de transport disponibles. Il peut être élaboré en partenariat avec les sociétés de transports en commun et la commune.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

3. Pourquoi développer un plan de déplacements ?

Les entreprises qui développent un plan de déplacements le font presque toujours pour des raisons économiques et/ou sociales, en guise de solution aux problèmes de mobilité qui les touchent. Il s'agit généralement d'un manque d'emplacements de stationnement, allant souvent de pair avec une surcharge du stationnement dans le voisinage, ou d'un problème d'accessibilité (par les transports en commun ou par la route).

Cependant, il n'est pas nécessaire qu'une entreprise éprouve des problèmes de mobilité directs pour pouvoir tirer avantage d'un plan de déplacements. Ainsi, la mise en œuvre d'un tel plan pourra avoir des répercussions non seulement sur l'organisation interne de l'entreprise

mais également sur son image de marque et sur son environnement. Les bénéfices peuvent être multiples et se répercuter à différents niveaux.

Il est toutefois très utile de répéter ici qu'une situation n'est pas l'autre, étant donné qu'une entreprise n'est pas l'autre. Il est incorrect de certifier que toute entreprise se lançant dans un PDE en tirera des bénéfices, quels qu'ils soient. Il est par contre toujours utile de se poser au minimum la question de la pertinence d'une réflexion en matière de mobilité et, selon le degré de celle-ci, de la mise en œuvre par l'entreprise de mesures légères ou plus fondamentales.

POUR L'ENTREPRISE	POUR LE TRAVAILLEUR	POUR LA COLLECTIVITÉ
Meilleure gestion des coûts liés aux déplacements	Diminution des frais de déplacement domicile-lieu de travail	Diminution de la congestion et des nuisances
Amélioration de l'accessibilité de l'entreprise	Amélioration du confort des déplacements (stress, fatigue, temps, etc.) et donc de la qualité de vie	Amélioration de la sécurité routière
Diminution de l'absentéisme et des incapacités de travail	Regain de ponctualité	Récupération d'espaces publics
Attraction de candidats non motorisés.	Renforcement du climat social et de l'esprit d'équipe	Réduction de la dépendance énergétique
Renforcement de l'esprit d'équipe		
Valorisation de l'image de l'entreprise		
Anticipation des nouvelles réglementations		

4. Qui est impliqué dans la réalisation d'un plan de déplacements ?

Les partenaires au sein de l'entreprise

La direction

Le succès d'un plan de déplacements est étroitement lié à l'engagement et l'implication de la direction de l'entreprise dans le projet. Un soutien marqué est indispensable au bon déroulement du projet.

Il est nécessaire de s'assurer, au moment de lancer le projet, de l'engagement de la direction sur les ressources à libérer pour l'accompagnement du processus décisionnel (par exemple : le temps de travail pour l'analyse initiale, l'organisation d'une enquête, les frais de communication vers les travailleurs, ...).

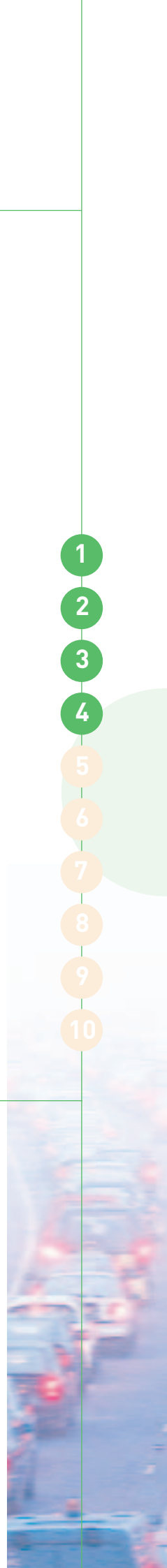
Le coordinateur de mobilité

Idéalement, dès le début du projet, un coordinateur de mobilité (ou « mobility manager ») sera désigné au sein de l'entreprise. Son rôle, très important, consistera à suivre la mise en œuvre du plan de déplacements et à assurer une dynamique au processus. Il constituera le moteur de l'avancement du plan.

Le coordinateur remplira sa fonction à plein temps ou à temps partiel suivant l'importance des missions qui lui sont confiées. Il est le plus souvent attaché au département des ressources humaines.

Des formations spécifiques lui sont adressées (voir www.mobilite.wallonie.be).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10



Le personnel

Pour qu'un plan de déplacements soit un succès, il est nécessaire qu'il implique un maximum de travailleurs de l'entreprise. Des représentants du personnel peuvent être associés au processus de décision ou former des groupes de travail menant une réflexion sur certains aspects du plan.

Une bonne information de tout le personnel sur les objectifs et l'état d'avancement du projet augmente considérablement les chances de succès du projet en réduisant les barrières et les freins qui peuvent apparaître.

Les partenaires à l'extérieur de l'entreprise

Les autorités communales et régionales

Les autorités locales sont généralement associées à la réalisation d'un plan de déplacements d'entreprise. En effet, elles sont directement concernées par les problèmes de stationnement et le trafic induits par l'entreprise. Elles peuvent apporter des éléments de réflexion par leur connaissance de la situation communale en termes d'offre de transport et de places de stationnement. Elles peuvent également intervenir à différents niveaux dans la mise en œuvre du plan (entretien des chemins piétons, réfection des pistes cyclables, gestion des flux de trafic, ...).

Un contact avec le conseiller en mobilité de la commune s'avère utile lors de la réalisation d'un PDE.

Les autorités régionales disposent, quant à elles, de compétences pouvant être extrêmement utiles à la réalisation des PDE : réseau routier régional, zones d'activités, formation mobility managers...

Les sociétés de transport en commun

La modification d'une desserte de bus, la vente de tickets de bus au sein de l'entreprise, le recours au système du tiers payant, etc. sont de mesures qui peuvent être prises dans le cadre d'un plan de déplacements et qui nécessite une concertation avec les sociétés de transport public. Ces dernières doivent donc être impliquées dans le projet.

La mise en œuvre d'une navette de transport collectif propre à l'entreprise nécessite pour sa part un contact avec un exploitant privé d'autobus qui pourra, en partenariat avec l'entreprise, proposer, budgéter et mettre en œuvre une desserte adéquate.

Un consultant

Certaines entreprises se lançant dans un plan de déplacements font appel à un consultant extérieur pour le suivi général de la mise en œuvre du plan, pour être conseillé sur différents points ou pour la réalisation de tâches spécifiques tels que l'enquête, par exemple. Ce consultant devient alors partenaire du projet.

Le comité de suivi

Un comité de suivi du PDE, composé des différents partenaires du projet, peut être constitué et se réunir régulièrement pour assurer la supervision du plan. C'est au sein d'un tel comité que peuvent se prendre les décisions sur les orientations et les stratégies qui seront développées tout au long du projet.

5. Comment réaliser un plan de déplacements ?

Principe

Elaborer un plan de déplacements d'entreprise consiste à définir les moyens pour mettre en marche un processus de changement au sein d'une entreprise. L'objectif principal est d'inciter les membres du personnel à moins utiliser la voiture pour leurs déplacements domicile-travail et/ou professionnels, par un changement d'attitudes et de comportements.

Un bon plan de déplacements sera constitué d'un ensemble équilibré de mesures :

- Des mesures qui tendent à réduire les besoins de déplacements ;
- Le développement d'une offre cohérente de moyens de déplacement durables où tous les modes se complètent et interagissent (transports collectifs, bicyclette, covoiturage, ...)

- Des actions de promotion et des mesures incitatives à l'utilisation de cette offre ;
- Une combinaison de mesures incitatives (mesures « pull ») en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture et éventuellement de mesures plus contraignantes (mesures « push ») qui rendent l'utilisation de la voiture moins évidente.

Ce processus global peut se décliner en phases et conduire à des résultats étalés dans le temps. Les actions les plus simples à réaliser peuvent être entreprises en priorité.

Pour obtenir un résultat probant, le plan de déplacements doit se baser sur différents partenariats :

- L'entreprise souhaite changer le comportement de déplacement de son personnel. Le facteur humain est donc très important, parce que la mobilité touche à leur vie quotidienne. Certains changements attendus

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

auront autant de partisans enthousiastes que d'adversaires passionnés. Une bonne communication avec le personnel est donc cruciale.

- Un plan de déplacements contient généralement aussi bien des mesures que l'entreprise peut prendre elle-même et qui relèvent donc de compétences internes, que des mesures proposées à des parties externes (communes, autorités publiques, sociétés de transports publics, riverains, entreprises voisines). Par conséquent, l'aide de décideurs internes et externes sera nécessaire pour réaliser les mesures projetées.

Une bonne gestion de projet basée sur la communication, la compréhension et la diplomatie est donc essentielle pour obtenir des résultats.

Etapes

1. Préparation du projet

Définition des objectifs

Avant d'entamer le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de déplacements d'entreprise, il importe de bien décrire les objectifs de la « mission » à accomplir. Au début, il est recommandé de préparer, en petit comité (les preneurs d'initiative), un document de travail dans lequel ces objectifs sont explicités.

Mise en place d'un comité de suivi

Dès le départ, il convient également d'identifier les différents partenaires qui seront impliqués dans le projet. Ces partenaires potentiels seront contactés et un comité de suivi du projet sera mis en place.

2. Analyse du profil de l'entreprise

Il est indispensable de réaliser une étude préliminaire qui permettra de déterminer les mesures de gestion de la mobilité les plus appropriées à la situation de l'entreprise.

Profil d'accessibilité

L'analyse du profil d'accessibilité correspond à l'analyse quantitative et qualitative de l'accessibilité du site par chaque mode de transport, à l'analyse de l'infrastructure (autour) du site (stationnements notamment) et à l'analyse de tous les aspects propres à l'entreprise influençant la mobilité des personnes.

Cette description exhaustive passe en revue tant les facilités ou offres « externes » à l'entreprise (ligne de bus, réseau routier, etc.) que les « contraintes internes » ayant une influence directe ou indirecte sur les déplacements qu'elle génère (places de stationnement, horaires de travail, indemnités de déplacements, etc.).

Cette distinction permet notamment de clairement identifier les éléments sur lesquels l'entreprise a un pouvoir d'action direct et ceux qui demandent une collaboration, un partenariat, une sollicitation auprès des instances publiques.

Profil de mobilité du personnel (et des visiteurs)

Une analyse des déplacements générés par l'entreprise sera réalisée. Cette analyse se basera sur des données disponibles (nombre et origine des travailleurs, remboursement des transports publics, ...) et sera le cas échéant complétée par une enquête réalisée auprès des membres du personnel et des visiteurs.

3. Elaboration du plan de déplacements

Sur base de l'analyse du profil de l'entreprise, une réflexion sera ensuite menée sur les mesures à adopter pour optimiser les déplacements générés par son activité.

Les mesures envisagées seront évaluées en termes de coûts et bénéfiques (efficacité) afin de pouvoir sélectionner celles qui seront appliquées en fonction des objectifs et du budget disponible. Des priorités seront fixées et la mise en œuvre du plan sera planifiée dans le temps.

4. Mise en place et suivi du plan de déplacements

Lancement des propositions du plan de déplacements

Durant toute cette phase, les propositions étudiées et acceptées lors de la phase précédente seront lancées et mises en œuvre. Elles pourront être corrigées si nécessaire.

A ce stade, la mise en place d'un coordinateur de mobilité constitue un des facteurs de succès d'un plan de déplacements d'entreprise. Le coordinateur représente l'instance opérationnelle du plan de déplacements, qui sera chargée de mettre en place les différentes mesures, d'assurer la communication et l'information au sein de l'entreprise et de fournir différents services aux travailleurs et visiteurs (organisation du covoiturage, information sur les horaires des transports publics, ...).

Campagne de communication

Durant un projet de plan de déplacements, il est important d'initier un processus régulier d'information et de promotion auprès du personnel et, éventuellement des visiteurs de l'entreprise.

Quelques exemples : dépliants d'information, campagne d'affichage, pages Intranet, sessions d'information sur le projet, réunions où le personnel peut obtenir des conseils individualisés, articles dans le journal interne de la société...

Une information destinée aux visiteurs sera également envisagée. La réalisation d'une fiche d'accessibilité constituera un des supports d'information utilisés à leur intention.

Evaluation et révision du plan de déplacements

Dès les mesures du plan de déplacements lancées, il convient d'évaluer régulièrement leurs retombées en termes de transfert modal et d'utilisation des services proposés. Ces évaluations peuvent conduire à revoir et réorienter certaines des mesures préconisées au départ.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



6. Quelles sont les mesures qui peuvent être prises dans le cadre d'un plan de déplacements ?

Sensibiliser le personnel aux questions de mobilité et en convaincre certains de changer de comportement en matière de moyens de transport est un processus de longue haleine qui demande la mise en place d'un ensemble de mesures dont certaines peuvent être prises par l'entreprise tandis que d'autres nécessitent la participation d'organismes extérieurs. Ces dernières concernent principalement l'offre de transport ou d'infrastructures publiques.

Le coordinateur de mobilité joue un rôle fondamental à ce stade car il assurera la préparation de la mise en œuvre des mesures, leur lancement et leur suivi. Il impulsera l'énergie nécessaire à leur adhésion par le personnel et sera au carrefour de toute information s'y rapportant.

Les mesures prises dans le cadre d'un plan de déplacements peuvent être classées en différentes catégories :

Sensibilisation

Ces mesures visent une plus grande prise de conscience des avantages que peuvent présenter les modes de déplacement alternatifs à la voiture tels que la marche, les transports publics, le covoiturage, le vélo...

Exemples :

- organisation d'une « Semaine des Transports publics » au sein de l'entreprise ;
- campagne d'affichage vantant les bienfaits de la marche et du vélo ;
- organisation au sein de l'entreprise d'une loterie gratifiant les personnes qui ne sont pas venues en voiture.

Information et promotion

Le rôle de l'information dans la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture est essentiel. Il s'agit d'informer les travailleurs sur les différents services de transport mis à leur disposition et sur la manière la plus optimale de les utiliser. Les divers avantages liés à leur utilisation – avantages fiscaux, primes, ...- doivent également faire l'objet de campagnes de communication.

Exemples :

- information sur les horaires de transport public (Intranet, valves, accueil) ;
- diffusion d'une fiche d'accessibilité multimodale ;
- campagne d'affichage pour promouvoir les nouveaux services mis en place ;
- information concernant le coût annuel moyen des différents modes.

Développement de nouveaux produits et services liés au transport

Informé sur les services existants en matière de transport constitue bien une condition nécessaire mais pas suffisante pour entraîner une modification importante des habitudes de déplacement. Dans le cadre d'un plan de déplacements, il convient également de réfléchir à la mise en place de nouveaux services répondant à des besoins et susceptibles de susciter un transfert modal. L'enquête éventuellement réalisée auprès des travailleurs lors de la première phase permettra de mieux cerner ces besoins.

Exemples :

- navette de bus allant de la gare à l'entreprise ;
- local vélo sécurisé et douches pour les cyclistes ;
- organisation du covoiturage via le développement d'une base de données ;
- service de vente d'abonnements aux transports publics au sein de l'entreprise.

Organisation interne

Des caractéristiques propres au fonctionnement interne de l'entreprise peuvent influencer le choix du mode de transport utilisé par les travailleurs. C'est pourquoi, il peut être nécessaire d'analyser ce fonctionnement et d'y apporter des modifications.

Exemples :

- refonte éventuelle du système de remboursement des déplacements domicile-travail ;
- flexibilité ou adaptation des horaires de travail ;
- organisation du télétravail.

7. Quels sont les impacts d'un plan de déplacements en terme de mobilité ?

Les estimations faites aux Pays-Bas et aux USA dans des entreprises disposant d'un PDE indiquent que l'utilisation de la voiture diminue de 5 à 10 % lorsqu'un ensemble de mesures de base est mis en place. Les entreprises qui prennent des mesures plus importantes

(en termes de coût ou d'organisation) ou plus contraignantes telles que la tarification de leur stationnement ou des modifications des indemnités de déplacement peuvent enregistrer une diminution de l'utilisation de la voiture allant jusqu'à 15 %.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Il est difficile de prévoir l'effet d'un ensemble particulier de mesures parce que le résultat dépend dans une large mesure de la situation spécifique de l'entreprise - toutes les mesures ne sont pas applicables dans n'importe quelle entreprise - et que les mesures peuvent se renforcer mutuellement. D'autres facteurs extérieurs à l'entreprise, tels que la proactivité des sociétés de transport en commun ou encore la politique communale en matière de stationnement influencent fortement le résultat.

Les éléments fondamentaux influençant le succès de la démarche sont les efforts que l'entreprise est disposée à consentir, l'implication de la direction dans le processus, la communication mise en place au sein de l'entreprise, l'implication forte des partenaires extérieurs et la motivation des travailleurs.

8. Quels sont les coûts d'un plan de déplacements ?

Indéniablement, la mise en place d'un plan de déplacements représente un coût direct à supporter par l'entreprise. Ce coût varie en fonction des efforts consentis pour la mise en place de nouveaux produits et services. Il est toutefois possible de limiter l'étude préliminaire. Par ailleurs, les mesures envisagées par un plan de déplacements ne sont pas toutes onéreuses. De plus, une mise en œuvre progressive des mesures permet d'étaler ces coûts dans le temps.

Quel que soit le montant alloué à la réalisation d'un plan de déplacements, ce montant doit toujours être comparé aux bénéfices que l'entreprise peut tirer de ce plan. Les bénéfices les plus directs et les plus facilement chif-

frables concernent l'économie sur les coûts de construction et d'entretien de places de stationnement sur le site. De plus, les mesures en faveur des modes de déplacement durables peuvent induire une amélioration des conditions de travail et augmentent l'attrait de l'entreprise pour les nouveaux travailleurs. Enfin, un plan de déplacements contribue à améliorer l'image de l'entreprise.

Il est essentiel que l'entreprise prenne en compte tous les coûts de la mobilité et tous les avantages d'un plan de déplacements afin de pouvoir en évaluer correctement l'efficacité.

9. Comment augmenter l'efficacité d'un plan de déplacements ?

Réaliser un PDE nécessite de la part de l'entreprise la mobilisation de ressources humaines et financières. Le volume de ces ressources varie bien sûr en fonction de l'entreprise, de sa taille, de sa localisation, de ses activités, des objectifs qu'elle souhaite se fixer...

Afin de réaliser des économies d'échelles mais aussi d'améliorer l'efficacité de la démarche, il peut être judicieux de mutualiser la démarche en rassemblant plusieurs entreprises autour du projet de PDE.

En effet, l'avantage est double :

1. plus de « clients » potentiels et donc une plus grande capacité d'actions et de propositions ;
2. un partage des coûts d'étude, de mise en œuvre et de suivi.

La pertinence de ce regroupement se retrouve naturellement dans les zones d'activité économique. Des structures telles que les clubs d'entreprises peuvent, quand ils existent, initier un projet collectif de PDE.

Pour ces zones d'activités, la Direction générale des

Transports du MET a lancé en 2004 un nouveau type de plan : le plan de mobilité de zone d'activité (PMZA). Le PMZA est un outil prospectif et opérationnel destiné à optimiser l'organisation et la gestion des déplacements de personnes et de marchandises créés par les pôles générateurs de déplacements de la zone.

Il met autour de la table l'ensemble des acteurs de la zone (entreprises (employeurs et travailleurs), intercommunale, commune, Région wallonne, sociétés de transport en commun...) afin d'aboutir à la mise en œuvre de solutions collectives concrètes améliorant l'accessibilité du site.

Le PMZA est dès lors une opportunité pour les entreprises d'une zone d'activité de réfléchir à, voire de démarrer, une démarche de PDE seul ou avec d'autres entreprises de la zone.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10



10. A qui s'adresser pour de plus amples informations ?

Vous désirez mettre en œuvre certains éléments présentés dans ce document ou vous lancer dans la réalisation d'un Plan de déplacements d'Entreprise (PDE) ? Vous désirez des contacts complémentaires ? Vous souhaitez un diagnostic rapide qui vous mettra sur la piste des actions envisageables ? **La Cellule Mobilité de l'UWE peut vous aider !**

Soutenue par le Ministre wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial et gérée par l'UWE, la Cellule Mobilité a pour rôle de mettre à la disposition des entreprises des éléments utiles à leurs réflexions ou démarches par rapport à la mobilité des personnes et des marchandises, notamment par :

- **l'aide concrète** aux entreprises prenant des initiatives ou mettant en œuvre des actions spécifiques en matière de mobilité notamment par la réalisation de leur **bilan mobilité** ;
- la **diffusion d'informations** au travers de différents canaux : « Dynamisme Wallon » (mensuel de l'UWE), site Internet de la Cellule et de l'UWE, ainsi qu'au travers de « Modalités », la newsletter de la Cellule.
- l'organisation régulière de **séminaires, de réunions, de colloques** ayant pour but de faire se rencontrer les acteurs concernés de la mobilité tant du côté des entreprises que de celui des institutions et des prestataires de services.

La Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises (U.W.E)

Tél. : 010/48 94 08

Fax : 010/45 33 43

Courriel : mobilite@uwe.be

www.uwe.be/mobilite



La Direction des Etudes et de la Programmation de la Direction générale des Transports du MET

fournit des informations et des services divers liés à la mobilité en général et aux PDE en particulier (fiche d'accessibilité multimodale, formation, plan de mobilité de zone d'activité...). Contacts et informations sur www.mobilite.wallonie.be



Le Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité

offre des services spécialisés et personnalisés de recherches documentaires, permettant d'approfondir toute question relative à la mobilité. Contacts et informations sur <http://documentation.mobilite.wallonie.be>



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stocquoy, 1-3
B-1300 Wavre
Tél. : 010/48 94 08
Fax : 010/45 33 43
mobilite@uwe.be
www.uwe.be/mobilite



Editeur responsable
Vincent Reuter
Union Wallonne des Entreprises
1-3 Chemin du Stocquoy
1300 Wavre - 2005